

GROUPE DE HAUTE MONTAGNE
(G.H.M.)
7, rue La Boétie
PARIS-8^e

le 18 Février 1958

C.C.P. 1571-99 Paris

-- COTISATIONS --

La dernière cotisation enregistrée à votre compte
est celle de l'année 1957

Toutes les cotisations arriérées doivent être réglées
en même temps que la cotisation 1958 au taux annuel de :

850 Frs si vous êtes membre du C.A.F.

1.200 Frs si vous n'êtes pas membre du C.A.F. et désirez
recevoir " LA MONTAGNE ET ALPINISME " par l'inter-
médiaire du G.H.M.

Tout complément bénévole sera le bienvenu, afin de
permettre la poursuite de la publication des Annales du G.H.M.

Le Trésorier
J. TEISSIER DU CROS

VP 22/ xxiii du 27 II 58